



REGLEMENT

Article 1 - PRESENTATION

La ville de La Ferté-sous-Jouarre organise avec le concours de l'Associations Sports Loisirs Pour Tous, du club Coulommiers Brie Triathlon et du club La Pédale Fertoise, la 3^{ème} édition du **TRIATHLON PAYS DE BRIE (TPB)** qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. Le TPB est un événement sportif dont les épreuves consistent à enchaîner seul ou en relais, 3 disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied. Il est ouvert à toute personne des catégories mini-poussins à vétérans qui s'engage à accomplir les distances prévues par l'organisateur dans le respect du service d'ordre placé sur le parcours. Le TPB est une épreuve officielle organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et se déroule en conformité avec la réglementation sportive de la FFTRI.

Article 2 - EPREUVES et CONDITIONS de PARTICIPATION

Epreuves	TARIFS	Catégories	Âges	Années de naissance	Horaires
M	40 € en solo + pour non-licencié licence expérience 22€ 90 € en équipe + licence expérience relais 5€ par équipier non-licencié	Juniors	18 - 19 ans	2007 - 2008	Départ Masculins 9h00 Départ Féminines 9h05
		Seniors	20 - 39 ans	2006 - 1987	
		Masters	40 - 99 ans	1986 - 1927	
S	30 € en solo + pour non-licencié licence expérience 7€ 60 € en équipe + licence expérience relais 4€ par équipier non-licencié	Cadets	16 - 17 ans	2009 - 2010	Départ Masculins 14h30 Départ Féminines 14h35
		Juniors	18 - 19 ans	2007 - 2008	
		Seniors	20 - 39 ans	2006 - 1987	
		Masters	40 - 99 ans	1986 - 1927	
Kids 6/11	3€ en solo + licence expérience gratuite pour non-licencié	Mini-poussins	6 - 7 ans	2019 - 2020	Départ 12h00
		Poussins	8 - 9 ans	2017 - 2018	
		Pupilles	10 - 11 ans	2015 - 2016	
Kids 12/15	5€ en solo + licence expérience gratuite pour non-licencié	Benjamins	12 - 13 ans	2013 - 2014	Départ 13h00
		Minimes	14 - 15 ans	2011 - 2012	

Les formules KIDS sont des épreuves de découverte et sont sans classement. Les épreuves Kids de vélo se dérouleront sur chemin avec VTT. Pour le Triathlon 6/11ans, le sportif peut réaliser à sa guise les 3 ou seulement 1 ou 2 disciplines.



Article 3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être réalisées par internet, accompagnée des droits d'engagement. Voici le lien vers le site :

Des frais d'inscription en ligne s'applique à hauteur de 4% ou 1,20€ minimum.

En cas de désistement, les droits d'engagement restent acquis à l'organisation.

ATTENTION : Clôture des inscriptions internet le dimanche 20 septembre à 23H59.

Article 4 - PIECES JUSTIFICATIVES

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition 2026 :

- Pièce d'identité
- Licence parfaitement lisible

Pour les titulaires d'une licence sport en compétition valable pour la saison 2026 :

- Pièce d'identité
- Licence parfaitement lisible. Elle dispense de la présentation d'un certificat médical.
- Licence expérience (anciennement dénommée Pass-compétition) dûment acquittée lors de l'inscription en ligne

Pour les non-licenciés :

- Pièce d'identité
- Licence expérience (anciennement dénommée Pass-compétition) dûment acquitté lors de l'inscription en ligne
- Formulaire info santé FFTRI entièrement complété ou dans le cas contraire, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ou du sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.
- Autorisation parentale pour les mineurs valant attestation sur l'honneur de capacité à savoir nager.

Dans tous les cas de figure, en cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne vos justificatifs (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 20 septembre 2026 à 23h59 !

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet **avant le 20 septembre 2026**.

Article 5 – PROGRAMME HORAIRE



Horaires	Épreuve 1 : M	Épreuve 2 : S	Épreuve 3 : KIDS 6-11 ans	Épreuve 4 : KIDS 12-15 ans
	M 1,5 km 40 km 10 km	S 750 m 18,5 km 5 km	KIDS 6-11 ans 50 m 1 km 500 m	KIDS 12-15 ans 200 m 4 km 1,5 km
Ouverture du retrait des dossards	7h30	12h00	11h00	11h00
Clôture des inscriptions	21/06/2026	21/06/2026	21/06/2026	21/06/2026
Ouverture de l'aire de transition	7h30	12h00	11h00	11h00
Fermeture de l'aire de transition	8h30	14h00	11h40	12h30
Exposé d'avant course (Briefing)	8h50	14h20	11h50	12h50
Départ de la course	9h00	14h30	12h00	13h00
Arrivée du premier concurrent	10h30	15h15	12h20	13h22
Arrivée du dernier concurrent	13h00	16h30	12h40	13h45
Clôture de la course	13h00	16h30	13h00	14h00
Réouverture de l'aire de transition	12h30	16h00	13h00	14h00
Remise des récompenses	12h30	16h00	/	14h00

Article 6 - DOSSARD ET NUMERO DE DOSSARD

Pour les épreuves de Cyclisme et de Course à Pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et **doit être entièrement visible, ni plié, ni coupé**, et correctement attaché par 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Attention, il n'y a qu'un seul dossard, **le port d'une ceinture de dossard est OBLIGATOIRE**. Pour l'épreuve de Cyclisme, le dossard doit être visible à l'arrière. Pour l'épreuve de Course à Pied, le dossard doit être visible à l'avant. Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 7 - TRIATHLON EN RELAIS

Les épreuves M et S sont ouvertes aux relais type B en équipes de 2 ou 3 personnes où chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais. Pour les relais à 2 personnes : relayeur A et relayeur B, toutes les combinaisons sont possibles : AAB / ABA / ABB. Les règles de course sont identiques à la course individuelle. Chacun des athlètes composant l'équipe effectue sa course avant de passer le relais à l'équipier suivant. **Les relais s'effectuent à votre place dans le parc à vélo** avec la puce et le dossard qui font office de témoin de passage de relais.

Article 8 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre un bracelet à puce qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. La puce sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 30€ par l'organisation. A noter que pour les relais, la puce fait office de témoin de passage de relais.



Article 9 - BARRIERES HORAIRES – TEMPS LIMITE

Des barrières horaires sont mises en place. Les coureurs n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée à l'heure indiquée, ne pourront prétendre à un chronométrage ou à un classement.

Pour le **Triathlon M**, la clôture horaire est fixée à **13h**. Pour le **Triathlon S**, la clôture horaire est fixée à **16h30**.

Article 10 - RECOMPENSES

Des trophées seront remis aux **hommes et femmes** des catégories suivantes :

• **Triathlon M :**

Juniors : 1^{er}, 2^e et 3^e

Senior : 1^{er}, 2^e et 3^e

Masters : 1^{er}, 2^e et 3^e

Relais : 1^{ère} équipe (Hommes, Femmes et Mixtes)

• **Triathlon S :**

Cadets : 1^{er}, 2^e et 3^e

Juniors : 1^{er}, 2^e et 3^e

Senior : 1^{er}, 2^e et 3^e

Masters : 1^{er}, 2^e et 3^e

Relais : 1^{ère} équipe (Hommes, Femmes et Mixtes)

Les remises des prix auront lieu sur le site d'arrivée. **Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses.** En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

Article 11 - MESURES DIVERSES

Natation :

Les parents s'engagent à ce que leur enfant sache nager et soit en capacité de réaliser l'épreuve aquatique. Pendant l'épreuve de natation, le **port d'un bonnet de bain** sera obligatoire. Tous les concurrents devront donc se munir de leur propre bonnet de natation. Il devra être **blanc ou de couleur vive**. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. Les lunettes sont autorisées. Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison.

Cyclisme :

Le port d'un **casque de vélo** homologué avec jugulaire attachée est obligatoire sur la partie cycliste. Pendant l'épreuve cycliste, le **dossard dans le dos** doit être visible. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. L'organisation n'est en aucun cas responsable du matériel dans le Parc à Vélo, en cas de perte ou vol. Tout type de vélo mécanique est autorisé. Les **embouts de guidons doivent être bouchés**. Le **drafting n'est pas autorisé**, les cyclistes ont donc **interdiction de rouler en groupe ou en peloton**. Cette épreuve ne bénéficie pas d'un usage privatif de la route, la circulation ne sera donc pas fermée sur le parcours cycliste : il est impératif de **respecter le Code de la Route !** Il est interdit pour tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation de suivre un concurrent lors du parcours vélo, sous peine de mise hors course du concurrent.

Course à pied :



Pendant l'épreuve de course à pied, le **dossard doit être porté sur le ventre**. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits. Le parcours à pied est interdit au suiveur à vélo.

Article 12 - ASSURANCES

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 13 - CESSION DU DROIT A L'IMAGE

L'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors du TRIATHLON PAYS DE BRIE dans le cadre de la promotion de cet évènement : affiches, site web et tout autre support d'information et de communication.

Article 14 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au TPB implique l'acceptation complète du présent règlement. Il engage le sportif à respecter les instructions données par l'organisation, le service d'ordre ou l'arbitre principal. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

Merci d'avoir choisi notre manifestation, et bonne course !!!